

Comité des citoyens du Vieux-Québec

Procès-verbal de la réunion spéciale de l'Assemblée générale

Mercredi 24 novembre 2004, 18h00
Redoute Dauphine
Québec

Présents:

MM. Denis Angers
Louis Balthazar
Etienne Berthold
Benoît Bossé
Marc Côté
Louis Germain
Denis L'Anglais
Jacques Lamarche
Michel Leclerc
Alain Paradis
Clairmont Perreault
Alain Turcotte

Mme. Claudette Blais
Doris Côté
Francine Lavoie
Jeanne Picard
Françoise Sorieul

Jacques Lamarche préside la réunion
Etienne Berthold agit à titre de secrétaire d'assemblée

L'ordre du jour proposé comprend les points suivants:

1. Présentation des membres du conseil d'administration du CCVQ
2. Nomination du président ou de la présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discussion sur les trois rapports présentés lors de l'Assemblée générale
5. Résolutions
6. Formation d'un comité du 30^e anniversaire du CCVQ
7. Varia
8. Clôture de l'assemblée

Ouverture de la réunion: 18h15

1. Présentation des membres du conseil d'administration du CCVQ

Denis Angers, président du CCVQ, effectue une brève présentation des administrateurs du CCVQ.

2. Nomination du président ou de la présidente d'assemblée

Clairmont Perreault propose la nomination de Jacques Lamarche à titre de président d'assemblée. Marc Côté seconde la proposition.

3. Adoption de l'ordre du jour

Après lecture, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Discussion sur les trois rapports présentés lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale

Denis Angers rappelle aux participants à l'assemblée la teneur des trois rapports présentés lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale d'octobre 2004. Il souligne que la présente assemblée doit en dégager des axes prioritaires destinés à guider les actions et les prises de position du conseil d'administration du CCVQ pour les mois à venir.

À la demande du président d'assemblée, Jeanne Picard effectue la lecture de la résolution suivante, au nom du groupe de travail sur le recrutement et le financement du CCVQ:

«Entendu que les règlements du Comité des citoyens du Vieux-Québec spécifient une cotisation minimum pour être membre, le comité de travail sur le recrutement et le financement vous propose la résolution suivante:

Que deviennent membres uniquement ceux ou celles qui en font la demande, qu'ils soient résidents du Vieux-Québec incluant le vieux port, le Cap Blanc et la Haute-Ville. Qu'une cotisation minimale de 10\$ soit requise, mais qu'une cotisation de 30\$ soit recommandée par famille ou par unité de logement. Qu'une campagne de recrutement soit faite par la

poste ou par téléphone afin de multiplier le nombre de membres. Qu'une date unique de renouvellement - soit au 1^{er} mars de chaque année – soit adoptée afin de faciliter la gestion des abonnements.

Que les cotisations des membres assurent les coûts de base du CCVQ (téléphone, locaux, courriers aux membres, etc.). Que les projets comme une publication spéciale ou un projet annuel soient financés par une contribution de plusieurs donateurs dans le milieu immédiat du Vieux-Québec et par une activité de financement privilégiant un encan annuel».

Par la suite, à la demande du président d'assemblée, Francine Lavoie propose, au nom du groupe de travail sur les communications du CCVQ dont le rapport a été distribué lors de la réunion de l'Assemblée générale d'octobre, une résolution qui comprend les aspects suivants:

- Développement du volet «information» du CCVQ par la modernisation du site web du Comité;*
- Création d'une formule unique de publication, flexible, pour les membres, dont pourraient être publiés des extraits destinés aux non-membres;*
- Création d'une publication spéciale annuelle sur l'état de la situation générale du Vieux-Québec. Cette publication devrait être confiée à des observateurs crédibles.*

Finalement, Denis Angers précise aux participants à l'assemblée que le conseil d'administration du CCVQ ne souhaite pas se lier directement à la proposition de résolution présentée lors de l'assemblée générale d'octobre à l'égard des principes et de la mission du CCVQ. Il émet le souhait que le conseil d'administration du CCVQ prenne connaissance des impressions des participants de l'assemblée sur cette question.

5. Résolutions

À la suite de la lecture des résolutions proposées, l'assemblée discute chaque résolution séparément.

Résolution sur le recrutement et le financement du CCVQ

Jeanne Picard précise aux participants à l'assemblée que le conseil d'administration du CCVQ a, dans le cadre de ses travaux, examiné la possibilité de conférer d'office à tous les résidents du secteur du Vieux-Québec le titre de membres du CCVQ, à l'exemple du Comité des citoyens du Vieux-Montréal. Elle souligne qu'après discussion, le conseil a convenu de la difficulté de la tâche au plan des communications. Elle souligne que les membres du conseil ont cependant fait consensus sur la nécessité de la tenue d'une campagne de recrutement, sur une base annuelle avant la date du 1^{er} mars, laquelle viserait tous les résidents du secteur du Vieux-Québec.

L'assemblée discute de la résolution. Elle aborde la question du montant de la contribution à verser afin d'adhérer au CCVQ, du caractère obligatoire de cette contribution et des conditions à rencontrer afin d'être considéré comme «membre actif» du CCVQ.

Après discussion, la proposition suivante est adoptée par l'Assemblée générale spéciale:

Entendu que les règlements du Comité des citoyens du Vieux-Québec spécifient une cotisation minimale pour être membre, la résolution suivante est adoptée:

Sont membres actifs ceux et celles qui le désirent, qu'ils soient résidents du Vieux-Québec incluant le Vieux-Port, le Cap Blanc et la Haute-Ville. Qu'une cotisation obligatoire de vingt dollars (20\$) soit requise par membre. Qu'une campagne annuelle de recrutement soit faite par la poste ou autre auprès de tous les résidents afin de multiplier le nombre de membres. Qu'une date unique de renouvellement — soit le 1^{er} mars de chaque année — soit adoptée afin de faciliter la gestion des abonnements.

Que les cotisations des membres assurent prioritairement les coûts de base du CCVQ (téléphone, locaux, courriers aux membres, etc.). Que les projets comme une publication spéciale ou un projet annuel soient financés par une contribution de plusieurs donateurs et par une activité de financement — privilégiant un encan annuel.

Résolution sur les communications du CCVQ

L'assemblée discute de la résolution proposée par le conseil d'administration du CCVQ. Denis Angers suggère à l'assemblée de déléguer la question au conseil d'administration, puisqu'elle interpelle des aspects administratifs. Benoît Bossé propose plutôt que l'assemblée générale spéciale débattre de l'ensemble de la résolution. Louis Balthazar suggère à son tour que le conseil d'administration du CCVQ soumette une nouvelle résolution à l'assemblée, plus précise sur certains des points qui y sont discutés. Louis Germain propose l'amendement suivant à la proposition:

Que le conseil d'administration du CCVQ ait publié, d'ici le 1^{er} mars 2005, des éléments internet et imprimés selon les lignes générales contenues dans la proposition principale et qui tiennent compte des désirs exprimés par l'Assemblée quant au ton, au lectorat ciblé, aux thèmes abordés et à l'importance de la distribution.

La proposition est secondée par Louis Balthazar. Elle est adoptée à la majorité par les membres de l'assemblée.

Résolution sur les principes et la mission du CCVQ

L'assemblée discute des principes et de la mission du CCVQ. Elle aborde la question de la formation d'un conseil de quartier et du rôle du CCVQ à son égard. Denis L'Anglais suggère qu'étant donné son importance, la question du conseil de quartier et de la position du CCVQ à son égard fasse l'objet d'une résolution séparée. Benoît Bossé

propose l'adoption des principes et de la mission du CCVQ sur la base du document présenté lors de l'assemblée générale d'octobre. La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Formation d'un comité du 30^e anniversaire du CCVQ

Denis Angers informe les participants à l'assemblée de la formation imminente d'un comité destiné à œuvrer à la commémoration du 30^e anniversaire du CCVQ. Il invite, de fait, les individus intéressés à y prendre part à le contacter.

7. Varia

Benoît Bossé propose à l'assemblée que l'accès au conseil d'administration du CCVQ ne soit permis qu'aux individus ne faisant pas partie d'une formation politique municipale. Après discussion, l'assemblée convient d'appeler le vote sur cette question. À la majorité, elle se prononce contre la proposition.

8. Clôture de l'assemblée

20h35
